

Département de la
Charente- Maritime

Ville de ROYAN

OBJET :

Aide aux rapatriés d'Algérie



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

du Conseil Municipal

Séance du 26 Juin 1962

62047

Le vingt six Juin mil neuf cent soixante deux, à 21 h le Conseil Municipal de Royan s'est réuni en séance ordinaire, au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de M. Hubert MEYER, Maire d'après convocations faites le 22 Juin 1962.

Etaient présents : MM. Meyer, Matras, Rochedereux, Brenusseau, Lanoue, Mouchot, Guillaud, Reix, Mongrand, Etcheber, Bujard, Nartean, Galland, Bétous.

Représentés : M. Biscaye par M. Matras

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été conformément à l'article 29 du Code Municipal procédé immédiatement à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

M. BETOUS ayant obtenu l'unanimité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Monsieur le Maire appelle l'attention du Conseil Municipal sur la nécessité d'ouvrir au Budget Supplémentaire de 1962, un crédit pour venir en Aide aux Rapatriés d'Algérie.

Cette question a été soumise à la Commission Plénière qui s'est réunie le 22 Juin 1962, laquelle a admis le principe de l'inscription d'un crédit de 10.000 Nouveaux Francs.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Vu l'avis favorable de la Commission susvisée,
D E C I D E :

- d'inscrire au Budget Supplémentaire 1962, Chapitre XXX Art. 15, un crédit de 10.000 N.F. au titre de l'Aide aux Rapatriés d'Algérie.

- de prélever ^{sur} cette ouverture de crédit une somme de 3.000 N.F. pour venir en aide aux harkis, laquelle sera versée à l'Association "Les Anciens des Affaires Algériennes dite "Les S.A.S." au nom du Président M. François REVERCHON, Paris C.G.P. 18.825.73.

APPROUVÉ

3. JUL 1962

Sous-Préfet

FAIT A ROYAN, le 2 Juillet 1962

Pour le Maire,
l'Adjoint délégué,

